

Année Scolaire 2025 / 2026

Tous les élèves du primaire et du secondaire qui souhaitent emprunter le bus scolaire devront s'inscrire **dès que possible et impérativement avant le 21 Juillet 2025** (après cette date, 24 € de frais d'inscription seront impérativement facturés par élève).

① **Inscription en ligne** : elle sera accessible à partir du 10 juin 2025 à l'adresse [Formulaire d'inscription - Okina \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://Formulaire d'inscription - Okina (nouvelle-aquitaine.fr)).

La photo d'identité devra être directement scannée et intégrée dans le dossier en ligne.

Vous devrez cependant toujours renvoyer au SMIPS les coupons gilets jaune et sms que vous devrez demander au syndicat par mail à l'adresse smiips@orange.fr

② **Inscription papier** : Les documents sont à retourner au SMIPS, dûment complétés, datés et signés, dans les meilleurs délais et impérativement avant le 21 juillet 2025 uniquement par courrier. **Vous devrez joindre une photo d'identité de votre enfant (uniquement pour une 1^{ère} inscription) ainsi qu'une copie de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. (Ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative) afin de bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial.**

Adresse de retour des dossiers : S.M.I.I.P.S Piégut-Pluviers - Mairie de St Barthélémy de Bussière - 73 place de la Liberté - 24360 St Barthélémy de Bussière - 05.53.56.40.75.

Si votre enfant était déjà inscrit sur l'année scolaire 2024-2025, il possède déjà sa carte de bus magnétique. Vous devez impérativement la conserver pour l'année scolaire 2025-2026. (Nous vous rappelons qu'elle ne sera activée qu'après validation définitive de l'inscription de l'enfant).

Pour ceux qui auront une carte pour la 1^{ère} fois, elle vous sera adressée directement par un prestataire de La Région à votre domicile.

Des dossiers d'inscriptions vierges, accompagnés de leurs annexes, seront disponibles dès le 10 juin auprès de votre mairie, du syndicat (à la mairie de St Barthélémy de Bussière) et par mail au syndicat smiips@orange.fr. N'hésitez pas à les demander.

Année Scolaire 2025 / 2026

Tous les élèves du secondaire qui souhaitent emprunter le bus scolaire devront s'inscrire **dès que possible et impérativement avant le 20 Juillet 2025** (après cette date, 24€ de frais d'inscription seront facturés par élève) :

Inscription en ligne : elle sera accessible à partir du 11 juin 2025 à l'adresse [Formulaire d'inscription - Okina \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://Formulaire d'inscription - Okina (nouvelle-aquitaine.fr))

La photo d'identité, obligatoirement au format 3,5 x 4,5 cm, devra être scannée et intégrée dans le dossier en ligne.

Vous devrez cependant toujours renvoyer au SMIPS les coupons gilets jaunes et SMS que vous devrez demander au syndicat par mail à l'adresse nontron@transport-scolaires.fr

Inscription papier : Les documents sont à retourner au SMIPS, dûment complétés, datés et signés, dans les meilleurs délais et impérativement avant le 20 juillet 2025 uniquement par courrier.

Vous devrez joindre au dossier d'inscription une photo d'identité de votre enfant au format réglementaire 3,5 x 4,5 cm ainsi qu'une copie de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, pour les familles qui déclarent leur imposition en ligne ou une copie de votre imposition 2024 sur les revenus 2023 pour les familles qui déclarent leur imposition en papier pour l'établissement du tarif ainsi que les coupons SMS et gilet jaune.

Adresse de retour des dossiers : S.M.I.P.S de Nontron, bloc 1, rue du 19 mars 1962, 24300 NONTRON 05.53.56.25.67.

Si votre enfant était déjà inscrit sur l'année scolaire 2024-2025, il possède déjà sa carte de bus magnétique. Vous devez impérativement la conserver pour l'année scolaire 2025-2026. (Nous vous rappelons qu'elle ne sera activée qu'après validation définitive de l'inscription de l'enfant).

Pour ceux qui auront une carte pour la 1^{ère} fois, elle vous sera adressée directement par un prestataire de La Région à votre domicile.

Des dossiers d'inscriptions vierges et ses annexes seront disponibles à partir du 15 juin auprès de votre mairie, sur le site de la mairie de Nontron et par mail au syndicat.